

## **Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 2026-748 concernant l'ensemble du territoire**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2026-748 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité du Canton de Shefford ».

### **Description de la zone concernée :**

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce règlement aura pour objet de créer un nouveau règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments, exigé en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin d'assurer la préservation et la pérennité des bâtiments, notamment en intégrant des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries, à préserver l'intégrité de leur structure et à en assurer la sécurité.

**AVIS** est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **19 mars 2026, à 18 h 30**, à la Mairie du Canton de Shefford sis au 245, chemin Picard, Canton de Shefford (Québec), J2M 1J2.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouverture habituelles et sur le site Internet de la Municipalité : <https://cantonshefford.qc.ca/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD, CE 9 MARS 2026.

(signé)

James L.Lacroix  
Directeur général & greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, James L.Lacroix, directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité du Canton de Shefford, certifie avoir publié l'avis public ci-contre, en affichant une copie à la mairie et en publiant une copie sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, j'ai fait ce certificat ce 9 Mars 2026.

---

James L. Lacroix  
Directeur général & greffier-trésorier